

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**ÉTATS FINANCIERS  
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

<b>RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN</b>	2-3
------------------------------------	-----

**ÉTATS FINANCIERS**

Résultats	4
Réserve négative	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-14

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de  
COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018 et les états des résultats, de la réserve négative et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

*Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

*Responsabilité du professionnel en exercice*

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en oeuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

/3...

Les procédures mises en oeuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en oeuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

#### *Conclusion*

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE au 31 décembre 2018 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec.

*Arvisais Bellemare CPA Inc.<sup>1</sup>*

St-Boniface, le 9 mai 2019.

---

<sup>1</sup> Par Simon Arvisais, CPA auditeur, CA

## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

RÉSULTATS  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Contributions annuelles	88 985	76 511
Loyers	29 884	21 400
Subvention - Autre	7 390	5 265
Autres	1 702	163
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	16 371	51 383
	<u>144 332</u>	<u>154 722</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	68 450	64 365
Assurances	2 094	1 954
Combustible et électricité	5 827	5 470
Cotisations et associations	-	1 146
Entretien et réparations	3 276	4 684
Fournitures médicales	7 501	3 718
Frais de bureau et papeterie	2 657	2 586
Frais informatiques	6 714	9 777
Honoraires professionnels	4 622	2 780
Loyer	2 084	2 066
Poste et messagerie	860	1 421
Taxes et permis	5 522	5 471
Télécommunication	2 305	2 659
Intérêts et frais bancaires	465	443
Amortissement des immobilisations corporelles	27 344	54 102
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	196
	<u>139 721</u>	<u>162 838</u>
<b>EXCEDENT (DEFICIT) DE L'EXERCICE</b>	<u><u>4 611</u></u>	<u><u>(8 116)</u></u>

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**RÉSERVE NÉGATIVE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

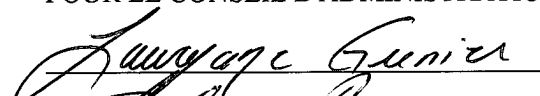
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	(81 961)	(75 048)
DÉDUIRE:		
Déficit de l'exercice précédent	<u>8 116</u>	<u>6 913</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>(90 077)</u></u>	<u><u>(81 961)</u></u>


## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

BILAN  
AU 31 DÉCEMBRE

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	108 420	70 431
Débiteurs (note 3 )	3 923	1 422
Subvention à recevoir	1 620	-
Frais payés d'avance	<u>7 872</u>	<u>3 008</u>
	121 835	74 861
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 4 )	<u>51 998</u>	<u>76 698</u>
	<u>173 833</u>	<u>151 559</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 5 )	18 869	8 685
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6 )	<u>16 480</u>	<u>32 851</u>
	<u>35 349</u>	<u>41 536</u>
AVOIR		
AVOIR DES MEMBRES		
Capital social (note 7 )	<u>223 950</u>	<u>200 100</u>
AVOIR DE LA COOPÉRATIVE		
Réserve négative	(90 077)	(81 961)
Excédent (déficit) de l'exercice	<u>4 611</u>	<u>(8 116)</u>
	<u>(85 466)</u>	<u>(90 077)</u>
	<u>138 484</u>	<u>110 023</u>
	<u>173 833</u>	<u>151 559</u>
ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 9 )		

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

 Administrateur

 Administrateur

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**FLUX DE TRÉSORERIE  
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (déficit) de l'exercice	4 611	(8 116)
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Amortissement des immobilisations corporelles	27 344	54 102
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(16 371)	(51 383)
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	196
	<u>15 584</u>	<u>(5 201)</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 8 )	<u>1 199</u>	<u>3 299</u>
	<u>16 783</u>	<u>(1 902)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(2 644)	(48 284)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	6 685
	<u>(2 644)</u>	<u>(41 599)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	400
Émission de capital social	25 500	19 300
Remboursement de capital social	(1 650)	(1 850)
	<u>23 850</u>	<u>17 850</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<u>37 989</u>	<u>(25 651)</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<u>70 431</u>	<u>96 082</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>108 420</u>	<u>70 431</u>
Composition de la trésorerie et équivalents de trésorerie:		
Encaisse	<u>108 420</u>	<u>70 431</u>

## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

#### 1 - STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

La coopérative est régie par la Loi sur les coopératives du Québec. Selon ses statuts de constitution, la coopérative n'attribuera aucune ristourne sur les parts sociales. Ainsi, la coopérative est considérée comme un organisme sans but lucratif au sens de la loi de l'impôt sur le revenu. Son objectif est de fournir des locaux destinés aux professionnels offrant des soins de santé.

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés conformément aux exigences de l'article 131 de la Loi sur les coopératives du Québec. En conformité avec cette loi, la coopérative a interprété que les états financiers doivent être préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) en considérant les particularités suivantes:

##### Réserve

L'excédent ou le déficit de l'exercice est imputé à la réserve au cours de l'exercice suivant

##### Capital social

Le capital social est présenté à l'avoir des membres

Les états financiers comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

##### **Utilisation d'estimations**

Pour préparer les états financiers, la direction doit établir des estimations et poser des hypothèses qui influent sur le montant des actifs et des passifs et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels à la date du bilan ainsi que sur le montant des produits et des charges de l'exercice. Les principales estimations portent sur la provision pour mauvaise créance et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Ces estimations sont révisées périodiquement et, s'ils s'avèrent nécessaires, des ajustements sont portés aux résultats de l'exercice où ils sont connus.



## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

### NOTES COMPLÉMENTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

#### 2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

##### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la coopérative consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que la coopérative ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

##### **Constatation des produits**

La coopérative applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les contributions annuelles sont comptabilisées dans l'année pour laquelle elles sont sollicitées en autant que l'encaissement soit raisonnablement assuré.

Les revenus de location sont constatés dès qu'ils sont gagnés.

##### **Instruments financiers**

###### *Évaluation des instruments financiers*

La coopérative évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs (autres que les déductions à la source et taxes de ventes).

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût à l'exception des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport ou à une valeur symbolique lorsque la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé selon la méthode linéaire en fonction des taux suivants:

Matériel informatique	30%
Mobilier et équipement	10% et 20%

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée restante du bail plus une période correspondant à la première option de renouvellement.

**Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**3 - DÉBITEURS**

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Clients	<u>3 923</u>	<u>1 422</u>

## COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE

NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2018

## 4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Matériel informatique	42 894	40 731	2 163	3 408
Mobilier et équipement	41 038	26 606	14 432	16 037
Améliorations locatives	307 267	271 864	35 403	57 253
	<u>391 199</u>	<u>339 201</u>	<u>51 998</u>	<u>76 698</u>

## 5 - CRÉDITEURS

Fournisseurs	5 461	253
Salaires et vacances	3 385	3 280
Déductions à la source	3 268	3 461
Taxes de vente	215	680
Produits reportés	5 510	-
Autres	1 030	1 011
	<u>18 869</u>	<u>8 685</u>

6 - APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX  
IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles représentent des apports reçus sous forme d'immobilisations corporelles et des apports affectés ayant servi à l'acquisition d'améliorations locatives, de mobilier et équipement et de matériel informatique. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivants:

Solde au début de l'exercice	32 851	83 834
Apports affectés à l'acquisition d'améliorations locatives	-	400
Montant constaté à titre de produit de l'exercice	(16 371)	(51 383)
Solde à la fin de l'exercice	<u>16 480</u>	<u>32 851</u>

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**7 - CAPITAL SOCIAL**

Autorisé:

Nombre limité à 25 000 parts sociales pour les membres actifs, avec valeur nominale ainsi que les caractéristiques suivantes:

Part de qualification:

Valeur nominale de 10 \$, payable comptant au moment de l'admission. Minimum de 5 parts par membre. Transférable sur approbation du conseil d'administration et remboursable sous certaines conditions.

Part privilégiée:

Comportant différentes caractéristiques non décrites

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
	\$	\$
Émis:		
22 395 parts de qualification (20 010 en 2017)	<u>223 950</u>	<u>200 100</u>

Au cours de l'exercice, la coopérative a racheté 165 parts de qualification en contrepartie d'un montant de 1 650 \$ en espèces.

Au cours de l'exercice, la coopérative a émis 2 550 parts de qualification en contrepartie de 25 500 \$ en espèces.

**8 - VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS  
CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT**

Débiteurs	(2 501)	739
Subvention à recevoir	(1 620)	-
Frais payés d'avance	(4 864)	973
Créditeurs	<u>10 184</u>	<u>1 587</u>
	<u>1 199</u>	<u>3 299</u>

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**9 - ENGAGEMENT(S) CONTRACTUEL(S)**

La coopérative s'est engagée à louer un local, en vertu d'un contrat de location-exploitation. Le loyer mensuel, à l'exception de certains frais d'exploitation pour lesquels la coopérative est responsable, est de 175 \$ indexé annuellement jusqu'au 31 août 2020.

La coopérative peut exercer l'option de renouveler ce contrat de location pour 2 périodes additionnelles de 3 ans.

Les loyers minimums futurs totalisent 3 497 \$ et comprennent les versements suivants pour les 2 prochains exercices:

2019	-	2 098 \$
2020	-	1 399 \$

**10 - INSTRUMENTS FINANCIERS**

La coopérative, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques, sans pour autant être exposée à des concentrations de risque. L'analyse suivante indique l'exposition de la coopérative aux risques à la date du bilan, soit au 31 décembre 2018.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour la coopérative sont liés aux débiteurs et subvention à recevoir. La coopérative évalue de façon continue les comptes-clients sur la base du montant qu'elle a la quasi-certitude de recevoir. Au cours de l'exercice, la coopérative a modifié son exposition au risque de crédit par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des débiteurs et subvention à recevoir.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La coopérative est exposée à ce risque principalement en regard à ses créditeurs. Au cours de l'exercice, l'organisme a modifié son exposition au risque de liquidité par rapport à l'exercice précédent du fait de l'augmentation des fournisseurs.

**COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ SANTÉ DE ST-BONIFACE**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES  
AU 31 DÉCEMBRE 2018**

**11 - OPÉRATIONS AVEC LES MEMBRES**

Au cours de l'exercice, la coopérative a réalisé 100% de ses opérations avec des membres utilisateurs (producteurs) et 100% de ses opérations avec des membres travailleurs au sens de l'article 17 du Règlement d'application de la Loi sur les coopératives.